



## Regularisation des sans papier

Par **ben91**, le **08/12/2012 à 13:11**

bonjour j'en fait ça fait 13ans que je suis en france ,il y a 3ans je depose dossier a la prefecture au tant que accompagnement d'enfant malade(mon fils a l'epoque 3ans nessecite traitement jusqu'a l'age de 6ans selon le medecin traitant ,),la prefecture m'accordé APS 6mois avec autorisation de travail pendant 2ans et demis ,le traitement est fini et mon APS aussi le 17 novembre 2012,la prefecture veut que je continue accompagnement d'enfant malade malgré mon explication ,le dossier est encours j'ai pas APS cette fois ci,meme je ne depose pas le certificat medicale a la dass parce que le medecin traitant m'a dit que le traitement est fini ,donc pas de certificat,et maintenant il y a le circulaire ,je rentre dans le critere de la regularisation ,je sais pas quoi faire maintenant ,j'ai besoin aide